

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juillet 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 542

présenté par  
M. Pancher

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

La dernière phrase du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution est complétée par les mots :  
« dans le respect du principe de subsidiarité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à faire franchir une nouvelle étape à la décentralisation de notre République en inscrivant, au sein même de notre Constitution, le principe de subsidiarité. Celui-ci étant le garant de prises de décision le plus en adéquation possible avec les intérêts des territoires.